



AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE

Année scolaire 2020 - 2021

Groupe Scolaire Privé
Jeanne d'Arc – Assomption

**ECOLE MATERNELLE
& PRIMAIRE
JEANNE D'ARC
ASSOMPTION
0331961C**

L'article 9 du Code Civil ainsi que les articles 226-1 et 226-8 du Code Pénal protègent le respect de la vie privée d'une personne. La loi "relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés" du 6 janvier 1978 complète les garanties apportées par le Code Civil. En effet, dès lors qu'elle se rapporte à une personne identifiée ou identifiable, l'image d'une personne est une donnée à caractère personnel dont le traitement informatique (numérisation, diffusion à partir d'un site web, etc.) doit s'effectuer dans le respect de cette loi.

Dossier suivi par :
P. LANDECHE
M.N. MARCHESSEAU
MSL/ASB

Je soussigné(e), _____

agissant en qualité de représentant(e) légal(e) de l'élève _____

Téléphone : 05.56.46.15.42

en classe de _____ durant l'année scolaire 2020-2021,

Fax : 05.56.45.71.89

Courriel :
secretariat.ecole@jdapessac.eu

- Autorise** le Groupe Scolaire JEANNE D'ARC ASSOMPTION à utiliser l'image de mon enfant mineur à des fins de communication interne, y compris dans la plaquette ou sur le site internet de l'établissement.

Date et Signature

54 rue du Luc
33600 PESSAC

- N'autorise pas** le Groupe Scolaire JEANNE D'ARC ASSOMPTION à utiliser l'image de mon enfant mineur.

Date et signature